



N° dossier : _____

(réservé à l'administration)

**Demande d'attribution de
BOURSE DEPARTEMENTALE
D'APPRENTISSAGE DE PREMIERE ANNEE
du second degré**

Année scolaire 2020 – 2021

Vous pouvez également formuler vos futures demandes via un formulaire en ligne sur le site www.cotedor.fr.

Les renseignements portés sur cette demande ont tous un caractère obligatoire et seront traités sur ordinateur. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous avez la possibilité d'en avoir communication après traitement et, éventuellement de solliciter des modifications.
Le droit d'accès s'exerce auprès du Conseil Départemental.



LA DEMANDE DE BOURSE DEVRA ETRE DEPOSEE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2020.

IMPORTANT : l'attribution des bourses départementales aura lieu jusqu'à la fin du troisième trimestre de l'année scolaire (juin 2021)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ÉLÈVE

Nom – Prénom : _____ Date de naissance : _____

Situation particulière : Relève de l'Aide Sociale à l'Enfance Oui Non

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Dernier établissement et classe fréquentés : _____

Nom du CFA fréquenté actuellement : _____

Section fréquentée : _____

Qualité : Externe Demi-pensionnaire Interne

REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère Tuteur Famille d'accueil Élève majeur

Nom – Prénom : _____ Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Commune : _____ Téléphone : _____

Adresse email : _____

Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire

Je soussigné (e) Nom – Prénom du représentant légal : _____

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature

A _____, le _____

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas que vos données personnelles (adresse électronique et numéro de téléphone) soient utilisées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre d'une communication à caractère institutionnel.

Attention : Si vous devez envoyer plusieurs dossiers (un dossier par enfant), veuillez noter ci-dessous le nombre de demandes ainsi que les coordonnées de chaque enfant :

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
.....
.....
.....

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

- Une bourse départementale peut être accordée aux élèves de familles domiciliées en Côte-d'Or qui effectuent leur première année d'apprentissage dans un Centre de Formation pour Apprentis et préparant leur diplôme de l'enseignement secondaire.
- Cette aide forfaitaire dont le montant est fixé à 148 € pour l'année scolaire 2020-2021 est attribuée sous la forme d'un seul versement en cours d'année.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être examinée, la demande de bourse d'apprentissage de première année doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- le présent document dûment complété et signé ;
- un relevé d'identité bancaire du représentant légal (ou de l'élève s'il est majeur) ;
- une photocopie du contrat d'apprentissage (imprimé CERFA) signé entre l'apprenti, l'employeur et le CFA ;
- un certificat de scolarité de l'élève ou une attestation du C.F.A précisant la scolarité de l'apprenti de l'année en cours.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

S'adresser à :

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
« Bourses Départementales de l'enseignement du second degré »

Au 08.11.20.21.21
(tarif au prix d'un appel local, plus surcoût éventuel selon opérateur)

ENVOI DU DOSSIER

Ce dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
Hôtel du Département
Pôle Solidarités
Mission Aide au Pilotage
Cellule Enfance Insertion Lien Social
53 bis rue de la Préfecture
CS 13501
21035 DIJON CEDEX